



# Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

*Essonne*

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

## DÉCISION N° 55/2022 – 1.1

Date : 7 novembre 2022

Objet : **Avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 2**  
**du MAPA 21-01 - Travaux de rénovation énergétique**

Un avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP le 3 septembre 2021 en vue de la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie.

Par décision n° 01/2022 – 1.1 du 12 janvier 2022, le lot n° 02 du MAPA 21-01 relatif aux travaux de curage, maçonnerie, carrelage et couverture a été attribué à l'entreprise CCB (CONSTRUCTION CARLOS BEATRIZ).

Lors de la notification du marché public, l'entreprise a été invitée, par ordre de service, à démarrer les travaux dans les conditions fixées dans les pièces du marché.

Après dépollution du site et évacuation des déchets, des modifications sont apparues indispensables pour permettre la poursuite de l'exécution du contrat.

En effet, malgré les nombreux sondages réalisés en phase de conception, des flèches, masquées par les habillages des plafonds et les surcharges successives de matériaux, ont été constatées sur les ouvrages bois des planchers (poutres et solives).

Compte tenu de leur importance, le bureau d'études de structure, le bureau de contrôle et le maître d'œuvre ont conclu que la structure existante des planchers n'était plus en adéquation avec la destination de l'ouvrage.

Aussi, les dispositions relatives aux planchers, prévues par le CCTP du lot n° 02, sont devenues incompatibles avec la réglementation, en terme de :

- surcharge,
- niveau (pour l'accessibilité PMR des étages)
- planéité (pour la mise en œuvre de plancher chauffant)

La signature d'un avenant, visant à prendre en compte les modifications indispensables pour faire face à ces circonstances exceptionnelles et imprévisibles lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties, est proposée.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

## DÉCIDE

**la signature de l'avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 02 du MAPA 21-01 (travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie) avec l'entreprise CCB (CONSTRUCTION CARLOS BEATRIZ), sise 28 rue du Chênet à MILLY LA FORET (91490).**

Modifications introduites par avenant afin de permettre la poursuite de l'exécution de l'opération :

- Dépose des planchers existants (exécution par phase, tout en assurant la stabilité des murs et de la charpente restant en place)
- Evacuation des poutres et solives
- Mise en place ouvreuse de nouvelles poutres et solives métalliques
- Réalisation de sommiers en béton pour recevoir les nouvelles poutres

Montant de l'avenant :

Montant HT	54 233,82 €
TVA 20,00 %	10 846,76 €
Montant TTC	65 080,58 €

% d'écart introduit par l'avenant : 21,54 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT	306 022,53 €
TVA 20,00 %	61 204,51 €
Montant TTC	367 227,04 €

Pour extrait conforme,  
Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

